



Communauté  
de communes  
**LACQ** ■  
**ORTHEZ**



**Orthez**  
La [Re]belle

**ORTHEZ**

**Aménagement  
« Cœur de ville »  
- phase 1 -**

**DOSSIER DE PRESSE**



Point-presse du 4 juillet 2016 - Mairie d'Orthez

**Le contexte..... P.3**

**2 étapes préalables au chantier..... P.5**

**Le planning des travaux..... P.7**

**Le coût du projet..... P.8**

**Contacts ..... P.9**

**ANNEXE : Note explicative technique du projet**

En sa qualité de maître d'ouvrage, la CCLO s'est engagée dans un vaste programme d'aménagement urbain dans le cœur de ville d'Orthez. En concertation avec la Municipalité, un projet pour une première phase de travaux a été élaboré et validé par les élus et le comité de suivi.

## A L'ORIGINE DU PROJET

En 2014, la ville d'Orthez a conduit une étude de déplacements qui a mené à la préconisation d'aménagements chiffrés, représentés au stade de pré-esquisses.

Suite à l'élaboration de ce document, un phasage de ces aménagements a été réalisé avec un échancier prévisionnel entre 2016 et 2020 pour les opérations prioritaires, et au-delà de 2020 pour celles qui l'étaient moins.

La priorité pour 2016 portait sur l'aménagement de la place St Pierre, du boulevard des Pommés, de la rue des Jacobins et de la rue Jeanne d'Albret.

Au regard de sa compétence en matière d'entretien de la voirie et de requalification des espaces publics, la CCLO s'est engagée dans ce programme d'aménagements. Elle s'est associée les services d'un maître d'œuvre pour des éléments de mission de conception intégrant la dimension historique et patrimoniale des lieux.

**Sur son budget 2016, la collectivité a engagé 420 000 € pour la mise en œuvre de ce chantier.**

## LES OBJECTIFS DU PROJET

Depuis 30 ans, Orthez n'a connu que très peu d'opérations d'aménagement de ses espaces publics. Aussi, en plus d'améliorer le cadre de vie des habitants, cet aménagement valorisera l'image de ville-centre d'Orthez.

Il sera une composante de la revitalisation du centre-ville, en association avec les actions menées par la CCLO en matière de logement (Programme Local de l'Habitat) et par la mairie et l'OCAO (office de commerce et de l'artisanat d'Orthez) pour l'activité commerciale.

## LES ENJEUX

- Revitaliser le cœur de ville d'Orthez.
- Valoriser l'image de ville-centre.
- Améliorer le cadre de vie quotidien des orthéziens.
- Offrir des espaces multifonctionnels, attractifs et accessibles.
- Embellir la cité.
- Réussir à terme la mutation des espaces publics.

## LES BESOINS

- Pouvoir marcher, déambuler, circuler en toute sécurité.
  - Intégrer une approche systémique des aménagements : espaces publics/logement/ commerces/ services/édifices/...
- Dans ce contexte, il conviendra de prendre en compte :
- Les impératifs de la collecte des déchets ménagers,
  - L'accessibilité aux logements,
  - La mise en lumière de certains bâtiments (église, par exemple),
  - Les aménagements spécifiques liés aux transports collectifs (arrêts de bus, par exemple).

## LES CONTRAINTES

- Conjuguer approche fonctionnelle et patrimoniale.  
En respectant les préconisations de la DRAC - suite à la réalisation des sondages d'archéologie Préventive réalisés par L'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) - pour préserver et mettre en valeur le patrimoine archéologique de la ville.
- Respecter les prescriptions de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) (en cours de transformation en Aire de Valorisation Architecturale et Paysagère (AVAP)) et soumettre le projet à l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).
- Associer les opérateurs « réseaux » dans leur totalité, compte tenu de la présence de nombreux réseaux souterrains et aériens (eau, assainissement pluvial et eaux usées, téléphone, électricité).
- Associer les gestionnaires des transports collectifs.

### LA CONCERTATION

Elle est conduite par la CCLO, maître d'ouvrage, en étroite collaboration avec la ville qui a un rôle déterminant. La concertation fait partie intégrante du projet. Pour cette raison elle est intégrée dans le calage définitif du calendrier prévisionnel.

La concertation s'organise autour d'un comité de suivi composé d'une quinzaine de riverains, commerçants et usagers.

3 réunions se sont tenues avec le comité de suivi :

- une première, en juin 2015, en direction des commerçants et riverains pour constituer le comité de suivi en faisant appel à candidatures,
- une seconde, le 30 mai 2016, pour présenter un projet validé par la Ville et l'Architecte des Bâtiments de France,
- une troisième, le 28 juin 2016, pour exposer de nouveau le projet avec prise en compte pour partie des observations formulées un mois avant.

### DES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

Dans le cadre de la loi sur l'archéologie préventive du 17 janvier 2001, un diagnostic a été prescrit par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) sur le secteur concerné par le chantier. L'INRAP (Institut National de Recherches d'Archéologie Préventive) a effectué ces sondages en janvier dernier.

L'objectif d'un diagnostic est de reconnaître la présence d'éléments du patrimoine archéologique dans l'emprise affectée par l'aménagement; le cas échéant d'en caractériser aussi précisément que possible la nature, la chronologie, l'extension spatiale et l'état de conservation.

Ces éléments du patrimoine archéologique comprennent les vestiges mobiliers ou immobiliers ayant trait à une activité ou à un habitat humain passé, ainsi que tous les éléments permettant la connaissance d'un milieu (climat, faune, flore, ressources naturelles) dans lesquels se sont déroulées des activités humaines.

Pour rappel, la zone des travaux a fait l'objet d'une intervention préalable d'archéologie préventive en début d'année 2016 pour évaluer la présence de vestiges à préserver.

Les sondages ont été effectués :

- au niveau du parking derrière l'église,
- au niveau de la place Marcadieu à l'intersection de la rue Saint-Pierre,
- à l'extrémité de la rue Aristide Briand,
- au niveau du boulevard des Pommes,
- au niveau de la façade principale de l'église,
- devant la rue Roarie.

Les investigations menées ont mis en évidence de nombreux vestiges, notamment des sépultures. Aussi le Préfet de Région dispose d'un délai de 3 mois, échéance début septembre, pour prendre un arrêté qui prescrira la nature des obligations de la Communauté de communes sur la zone des travaux de façon à préserver les vestiges.

## LE PLANNING DES TRAVAUX

Les différentes réunions de travail avec le Service Régional d'Archéologie ont permis toutefois de dégager des principes qui permettent d'établir un planning prévisionnel au regard des zones impactées par l'archéologie :

- Une zone de travaux possible sans prescription archéologique : le secteur Moutète de la RD 817 à la rue Roarie.
- Des zones de travaux nécessitant un accompagnement archéologique en phases de terrassement (réseaux et structures) : Parvis de l'Eglise, Boulevard des Pommes, Rue Ducourneau, Secteur arrière du Théâtre Planté (Aristide Briand).
- Une zone de travaux à sensibilité maximale nécessitant une fouille archéologique préalable avant tout travaux : chevet et arrière de l'Eglise. La durée de ces fouilles sera de 3 à 4 mois.

Les travaux qui dureront 18 mois pourraient donc s'organiser en **5 grandes étapes**. Le planning précis et détaillé sera communiqué au retour de l'Arrêté du Préfet de Région et du résultat des appels d'offres :

- Secteur MOUTETE : **de mi-octobre à avril 2017,**
- Fouilles du secteur ST-PIERRE : **de janvier à fin avril 2017,**
- Secteur DUCOURNEAU, MARCADIEU, Carrefour ST-PIERRE, Théâtre PLANTE : **d'avril à septembre 2017,**
- Secteur Boulevard des POMMES : **de septembre 2017 à mars 2018,**
- Parvis de l'Eglise : **de janvier à fin avril 2018.**

Une grande attention sera portée à la préservation du stationnement suffisant pendant les travaux, à l'arrêt de chantier en période de Noël, et au maintien d'une accessibilité piétonne permanente aux commerces.

**Il est à noter que ces fouilles complémentaires ne remettent pas en cause le chantier d'aménagement à venir pas plus qu'ils ne retardent l'opération; ce «chantier dans le chantier» étant intégré au calendrier.**

## LE COÛT DES TRAVAUX

Le projet est évalué avant résultat d'appel d'offres à **2,5 millions d'euros TTC pour un aménagement de 15 000 m<sup>2</sup> d'espaces publics.**

**Le coût du projet de 166 € /m<sup>2</sup> est tout à fait raisonnable en comparaison de coût de travaux observés par ailleurs :**

Rue Foch à Pau : 273 € /m<sup>2</sup>

Rue Valéry Meunier à Pau : 334 € /m<sup>2</sup>

Secteur Joffre à Pau : 400 € /m<sup>2</sup>

Ratio du réseau SCET Mercuriales : place piétonne Haut de Gamme 80% minérale : 336 € /m<sup>2</sup>.

## LES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

- **Le Département financera 150 000 €** dans le cadre du contrat de territoire
- **La Ville d'Orthez participera pour 100.000 €** au coût du projet pour des prestations qui relèvent de ses compétences (branchements pluviaux des habitations, bornes foraines, câblage des sonorisations...). La convention de financement sera établie après conclusion des marchés de travaux.
- **La CCLO financera le reste du projet, à savoir 2 250 000 €**

**Communauté de communes de Lacq-Orthez**  
**Rond-point des chênes**  
**BP 73**  
**64150 MOURENX**  
**Tél : 05 59 60 03 46**

**Site d'Orthez**  
9, avenue Pesqué  
64300 ORTHEZ  
Tel : 05 59 69 30 73

**Marc Rivière**  
Responsable du pôle aménagement  
Tel : 05 59 60 95 47  
Courriel : m-riviere@cc-lacqorthez.fr

**Sébastien Salaverria**  
Chef du service Infrastructures  
Tél : 05 59 60 95 47  
Courriel : s-salaverria@cc-lacqorthez.fr

**Anne-Marie Laborde**  
Chargée de communication  
Ligne directe : 05 59 60 84 26  
Courriel : am-laborde@cc-lacqorthez.fr